

Charte de l'association

Les valeurs portées par la CPTS

- L'égalité d'accès aux soins qu'ils soient préventifs, curatifs ou palliatifs ;
- Respect du libre choix des personnes ;
- La promotion de la santé ;

La CPTS implique les professionnels de la santé du territoire géographique clairement délimité. Elle permet une polyvalence des soins dans la mesure des ressources et des compétences disponibles. Elle est apolitique et non confessionnelle.

Objectifs

- Répondre aux besoins médico-sociaux des usagers de manière coordonnée et veiller à la qualité et à la continuité des soins pour aboutir à une meilleure qualité de vie.
- Permettre à chaque personne qui le désire de vivre jusqu'au bout dans son lieu de vie.
- Optimiser la prise en charge des patients en tenant compte des contraintes des professionnels.
- Proposer et mettre en place des organisations de travail adaptées aux besoins.

Engagements

De la communauté professionnelle Territoriale de Santé de la Vallée du Ciron

- Faire connaître sur le territoire les services proposés par le CPTS de la Vallée du Ciron
- Développer une approche globale de la personne dans son environnement
- Favoriser une approche pluridisciplinaire des problématiques de santé
- Informer les acteurs de la CPTS de la Vallée du Ciron sur les besoins de santé publique
- Recenser les besoins de santé perçus par les professionnels de terrain
- Être un lieu de partage de compétences

Des professionnels

- Informer le patient sur les modalités de sa prise en charge
- Mettre en oeuvre des procédures validées
- Engager sa responsabilité professionnelle
- Travailler en coordination : Complémentarité avec les autres acteurs du territoire, réactivité, partage, écoute, etc.
- Prendre en compte les priorités retenues dans le projet de santé de la CPTS
- Ne pas utiliser la CPTS dans le but de développer sa clientèle

Des patients

- Adhérer à la prise en charge proposée par la CPTS
- Être acteur de sa santé au sein de la CPTS.